



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MOYAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BENOIT CHARBONNEAU.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOQUES.

Étaient absents excusés : Mme LILIANE MUTRELLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme LILIANE MUTRELLE en faveur de M. PATRICK CORBLIN, Mme HELENE NEUVILLE en faveur de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404603-20251201-DEL2025-58-DE

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Accusé certifié exécutoire

Secrétaire : Mme PEGGY MALBRANCHE.

Réception par le préfet : 05/12/2025

DÉLIBÉRATION N° MA-1-2025-058 : Réserves Incendies: choix de l'entreprise

Monsieur Leby, Adjoint au Maire, explique la nature des travaux: pose de deux réserves incendies de 30m3 chemin du Val et et chemin de la Davière.

L'entreprise retenue est l'entreprise BUSSY pour un montant de 16 878.00€HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise BUSSY et autorise Mr le Maire à signer le devis.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

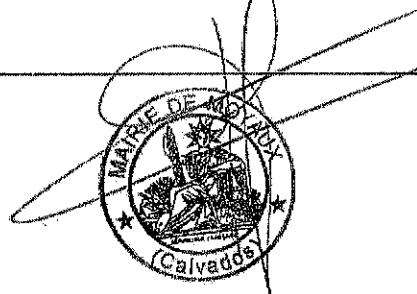
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:

Affiché le :	05 DEC. 2025
Nom et qualité du signataire :	

Le Maire
Benoit CHARBONNEAU

Le Maire, Benoit CHARBONNEAU





REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MOYAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. BENOIT CHARBONNEAU**.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOQUES.

Étaient absents excusés : Mme LILIANE MUTRELLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme LILIANE MUTRELLE en faveur de M. PATRICK CORBLIN, **Mme HELENE NEUVILLE en faveur de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211404603-20251201-DEL2025-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2025

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : Mme PEGGY MALBRANCHE.

DÉLIBÉRATION N° MA-1-2025-059 : Décisions modificatives

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes:

INTITULÉS DE S. COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPÉRAT. ÉQUIPEMENT NON INDIVIDUALISÉS		37 240,00		37 240,00
Subv. non transf. Autres communes			13248(13)	29 240,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	8 000,00
Matériel et outillage technique	2157(21)	4 068,14		
Matériel informatique	2185(21)	3 931,36		
Immobilisations corporelles en cours	221(23)	29 240,00		
TOTAUX ÉGAUX - INVESTISSEMENT		37 240,00		37 240,00

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES		36 501,12		36 501,12

Agencements et aménagements de terrains	212(21)	9 616,18		10 534,63
Installations générales, agencements		2135(21)		
Réseaux de voirie		2151(21)		206,49
Autres réseaux	21538(21)	20 767,64		
Matériel et outillage incendie, déf. civ	2156(21)	6 117,30		
Immobilisations corporelles en cours		231(23)		25 760,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		36 501,12		36 501,12

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Benoit CHARBONNEAU



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Affiché le :	05 DEC. 2025
Nom et qualité du signataire :	

Le Maire,
Benoit CHARBONNEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MOYAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BENOIT CHARBONNEAU.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LÉCOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOQUES.

Étaient absents excusés : Mme LILIANE MUTRELLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND.

Étaient absents non excusés : -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Procurations : Mme LILIANE MUTRELLE en faveur de M. PATRICK CORBLIN M. BENOIT CHARBONNEAU de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS.

Accusé certifié exécutoire

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Réception par le préfet : 05/12/2025

Secrétaire : Mme PEGGY MALBRANCHE.

DÉLIBÉRATION N° MA-1-2025-060 : Budget: retenue du garantie

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réaliser une décision du remboursement de la retenue de garantie:

- La société SALMA Peinture détenait le LOT n°12 du marché de travaux de l'école maternelle.
- Les retenues de garantie d'un montant de 302.46€ et 1008.94€ (mandats de 2010-2011)
- Ces retenues sont restées dans les comptes du comptable.
- Compte tenu des délais écoulés la créance est éteinte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de conserver et la constater en recette exceptionnelle la retenue de garantie exposée.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

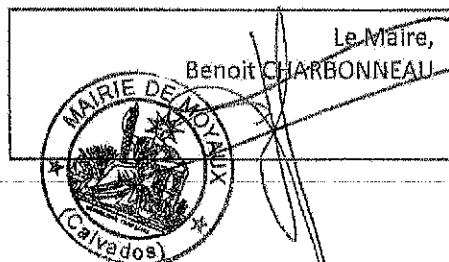
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Affiché le :	05 DEC. 2025
Nom et qualité du signataire :	

Le Maire
Benoit CHARBONNEAU





REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MOYAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. BENOIT CHARBONNEAU**.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOUCUES.

Étaient absents excusés : Mme LILIANE MUTRELLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme LILIANE MUTRELLE en faveur de M. PATRICK CORBLIN, Mme HELENE NEUVILLE en faveur de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404603-20251201-DEL2025-61-DE

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Accusé certifié exécutoire

Secrétaire : Mme PEGGY MALBRANCHE.

Réception par le préfet : 05/12/2025

DÉLIBÉRATION N° MA-1-2025-061 : SDEC: Renouvellement du foyer 07.002 hors service

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement du FOYER 07.002 allée des sports.

La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,

La contribution de la commune s'élève à la somme de 695,86€ correspondant au montant du devis de 1192,91€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE,

Financement sera en section fonctionnement article 65 54.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

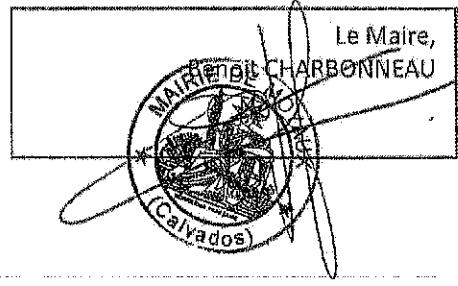
Pour copie conforme.

Affiché le :

05 DEC. 2025

Nom et qualité du signataire :

Le Maire
Benoit CHARBONNEAU





REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MOYAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BENOIT CHARBONNEAU.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOUQUES.

Étaient absents excusés : Mme LILIANE MUTRELLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme LILIANE MUTRELLE en faveur de M. PATRICK CORBLIN, Mme HELENE NEUVILLE en faveur de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404603-20251201-DEL2025-62-DE

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Accusé certifié exécutoire

Secrétaire : Mme PEGGY MALBRANCHE.

Réception par le préfet : 05/12/2025

DÉLIBÉRATION N° MA-1-2025-062 : Cession par Inolya à la commune d'une partie de sa parcelle cadastrée AB363

Monsieur le Maire explique qu'Inolya est propriétaire de la parcelle AB 363 située 15 résidence du stade.

Dans le cadre du réaménagement des espaces, la Commune de Moyaux a sollicité Inolya pour l'achat d'une partie de cette parcelle pour y créer deux places de stationnement, une clôture, et délimiter les deux habitations par une haie.

Inolya accepte de céder ce terrain pour l'euro symbolique, les frais d'acte et de bornage seront pris en charge par la commune de Moyaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cet achat.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

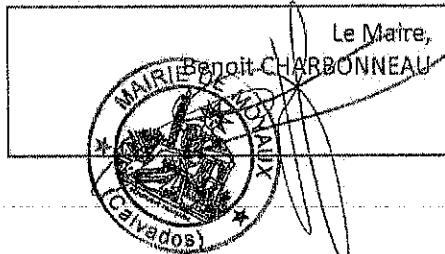
Pour copie conforme.

Affiché le :

05 DEC. 2025

Nom et qualité du signataire :

Le Maire,
Benoit CHARBONNEAU





REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MOYAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BENOIT CHARBONNEAU.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOUCHE.

Étaient absents excusés : Mme LILIANE MUTRELLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme LILIANE MUTRELLE en faveur de M. PATRICK CORBLIN, Mme HELENE NEUVILLE en faveur de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

014-211404603-20251201-DEL2025-63-Aj

Secrétaire : Mme PEGGY MALBRANCHE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2025

DÉLIBÉRATION N° MA-1-2025-063 : Ressources Humaines: tableau récapitulatif des postes

Monsieur le Maire présente le tableau des postes au 1er janvier 2026.

Emploi	Heures	Catégorie
Filière Sociale		
A.T.S.E.M. principal de 1 ^e classe	35	C
A.T.S.E.M. principal de 1 ^e classe	35	C
Filière Animation		
Animateur principal de 1 ^e classe	35	B
Adjoint d'animation	33	C
Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	23	C
Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	35	C
Filière Technique		
Adjoint technique	28	C
Adjoint technique	35	C
Adjoint technique principal de 1 ^e classe	31	C
Adjoint technique principal de 1 ^e classe	35	C
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	33.5	C
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35	C
Agent de maîtrise	35	C
Filière administrative		
Rédacteur principal de 1 ^e classe	35	B
Adjoint administratif	32	C

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des postes au 1er janvier 2026;

14 VOTANTS/ 14 POUR/0 CONTRE/0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Affiché le : 05 DEC. 2025
Nom et qualité du signataire :

Le Maire
Benoit CHARBONNEAU

Le Maire,
Benoit CHARBONNEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MOYAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BENOIT CHARBONNEAU.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOQUES.

Étaient absents excusés : Mme LILIANE MUTRELLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme LILIANE MUTRELLE en faveur de M. PATRICK CORBLIN, Mme HELENE NEUVILLE en faveur de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404603-20251201-DEL2025-64-DE

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Accusé certifié exécutoire

Secrétaire : Mme PEGGY MALBRANCHE.

Réception par le préfet : 05/12/2025

DÉLIBÉRATION N° MA-1-2025-064 : CALI : création de postes

Pour son bon fonctionnement CALI (accueil de loisirs), des animateurs sont recrutés en complément de l'équipe déjà en place selon le nombre d'enfants présents dans la structure.

Ainsi il est nécessaire de recruter :

- du 16 février au 1^{er} mars 2026 : 7 CDD emploi saisonnier
- du 13 avril au 26 avril 2026 : 7 CDD emploi saisonnier
- du 06 juillet au 2 août 2026 : 12CDD emploi saisonnier
- du 19 octobre au 01 novembre 2026 : 7 CDD emploi saisonnier

Type de Contrat : CDD pour accroissement saisonnier d'activité

Temps de travail : 35/35ème

Grade : adjoint d'animation échelon 1

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les créations de postes.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Affiché le :

05 DEC. 2025

Nom et qualité du signataire :

Le Maire,
Benoit CHARBONNEAU

